

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
CANTON DE L'ISLE-ADAM



VILLE DE PARMAIN (95620)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2021

N° 2021/27

Date de Convocation : 01/04/2021
*L'an deux mille vingt et un, le sept avril, à 18 heures 42, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil, sans la présence du public (selon le II article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020), accessible en direct sur Facebook Ville de Parmain, sous la présidence de **Monsieur Loïc TAILLANTER**, maire de Parmain.*

Date d'affichage 20/04/2021
PRÉSENTS :
Antoine SANTERO, Nadine CALVES, François KISLING, Alain PRISSETTE, Philippe TOUZALIN, Martine DESRY, Renée BOU ANICH, Jean-Luc JOLIT, Naïma NAÏT-SEGHIR, Patrick LECHAT, Bernard PIERRON, Béatrice BELABBAS, Mario STERI, Sébastien GUÉRINEAU, Solange FAUCOMPRESZ.

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 16
Votants : 27
ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
Valérie MICHEL donne pouvoir à Renée BOU-ANICH, Sylvie LABUSSIÈRE donne pouvoir à Nadine CALVES, Philippe DESRY donne pouvoir à François KISLING, Évelyne DURET donne pouvoir à Alain PRISSETTE, Michel ARMAND donne pouvoir Alain PRISSETTE, Louise FEINSOHN donne pouvoir à Nadine CALVES, Laëtitia IABBADENE donne pouvoir à François KISLING, Amélie SANTERO donne pouvoir à Antoine SANTERO, Alexis PENPENIC donne pouvoir à Antoine SANTERO, Frédéric FÉZARD donne pouvoir à Mario STERI, Emilie PORTIER donne pouvoir à Mario STERI.

ABSENTES EXCUSÉES : Dominique MOURGET, Caroline CHAZAL-MATHIEU.

Madame Nadine CALVES a été désignée Secrétaire de Séance.

OBJET : Demande de subvention au titre de la DETR – continuité de la piste cyclable

Vu le projet de travaux de création de la continuité cyclable allant de la rue du Val d'Oise à la rue des Coutures ;

Considérant que le coût de ces travaux est estimé à 103 662,00 €HT soit 124 394,40 € TTC ;

Considérant que ces travaux sont éligibles à hauteur de 30 % du montant HT des travaux au titre de l'appel à projets pour l'attribution de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) au titre de l'année 2021 ;

Considérant que le montant de l'opération sera inscrit dans son intégralité au budget ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

⇒ **SOLLICITE** la subvention auprès de de la préfecture du Val d'Oise de 30 % du montant HT des travaux.

⇒ **ADOpte** le plan de financement suivant :

Coût de réalisation des travaux 103 662,00 € HT soit 124 394,40 € TTC

Subvention pour l'attribution de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) au titre de l'année 2021 à hauteur de 30% du montant HT soit 31 098,60€

Montant restant à la charge de la ville 72 563,40 € HT, plus la TVA de 20 732,40€ soit un total de 93 295,80 € TTC ;

⇒ **S'ENGAGE** à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum et le taux attribué.

⇒ **S'ENGAGE** à ne pas débiter les travaux avant la notification des subventions.

Délai de recours de 2 mois à dater de la notification ou publication. Voie de recours auprès du Tribunal Administratif (décret n°89-641 du 7/09/1989). Le T.A. de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement via l'application « Télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr>).



Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN